

2020_CT2_334

OBJET : Ressources – Finances – AVIS – Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement Logement privé

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean-David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 10 décembre 2020

02_1_17

■ **Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement Logement privé**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cohésion sociale, habitat, logement

■ Séance du 17 Décembre 2020

10

CHL 010-17/12/20 CM

■ Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement Logement privé

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Territoire du Pays d'Aix s'engage :

- dans la mise en œuvre et le soutien de dispositifs programmés axés sur la réhabilitation du parc immobilier privé (PIG, OPAH). Ces programmes sont destinés à aider financièrement les propriétaires privés, occupants et bailleurs, en vue de réduire la vacance, lutter contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, favoriser l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie et de contribuer à une offre en logements à loyers maîtrisés.
- Dans le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété des primo accédant (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien.

L'augmentation de l'opération vise à permettre au Pays d'Aix :

- D'honorer ses engagements de paiements de subventions aux particuliers accordés dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux Habiter - Mieux Louer » (convention de programme en cours avec les partenaires : Anah, Conseil Départemental, Région SUD, Ville d'Aix, Pertuis, Peyrolles, Trets, Gardanne, Lambesc).
- D'honorer ses conventions de financement contractualisées avec ses partenaires, à savoir la Région Sud et le CD13. Le Pays d'Aix doit procéder à l'avance des subventions accordées, soit un total de 2 551 995 € sur la période 2019 / 2021 : 1 211 545 € pour la Région Sud et 1 340 450 € pour le CD 13.

Le Pays d'Aix obtient le remboursement des aides avancées sur présentation des justificatifs des dépenses.

Au titre de ce PIG, le Territoire du Pays d'Aix s'est engagé à réserver une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 174 309€ pour les aides aux travaux sur la période 2016/2019 (délibération n°2015_B708 du 17/12/2015).

Pour les deux années supplémentaires 2019/2021, le Pays d'Aix s'est engagé sur un montant prévisionnel de 1 297 000 € (2019_CT2_272 du 13 juin 2019).

L'opération d'investissement Aix « Logements Privés » d'un montant initial de 6 053 200 € T.T.C. doit être augmentée de + 5 000 000 € T.T.C. et ainsi porter le montant total de l'opération à 11 053 200 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEVT 009-6466/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Aides aux logements privés » - Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 5 000 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI735AP Logement privé.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 5 000 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI735AP Logement privé.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI735AP Logement privé pour un montant de 5 000 000 euros T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit

Montant initial de l'AP : 6 053 200 euros T.T.C. Révision de l'AP : + 5 000 000 euros T.T.C
Montant final de l'AP : 11 053 200 € T.T.C

Déjà financé : 1 572 779.11 euros T.T.C

CP 2020 (BS compris) : 1 470 000 euros T.T.C.

CP 2022 : 2 900 000 euros T.T.C.

CP 2021 : 2 984 750 euros T.T.C

CP 2023 : 2 125 670.89 euros.TT.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

Frédéric GUINIERI

OBJET : Ressources – Finances – AVIS – Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix – Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement Logement privé

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	2
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

KLEIN Philippe

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

PETEL Anne-Laurence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 15 DEC. 2020